

**BUREAUX: RUE NAIN, 1**  
**ABONNEMENTS:**  
 ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 11 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr.  
 LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 54 fr.; — L'abonnement continue, sauf avis contraire.  
 ANNONCES: 20 centimes la ligne. Réclames: 25 centimes.  
 On traite à forfait.

# JOURNAL DE ROUBAIX

## MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT: A. REBOUX  
 ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grande-Chaussée; A Paris, chez MM. Havast, Laffite-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine et chez J.-B. PARDON et FILS, 26, Chaussée d'Alemberg, à Saint-Gilles-Bruxelles.

Numéros de départ des trains: Roubaix à Lille, 7, 02, 8 17, 9 47, 11 24, 1 42, 3 39, 5 08, 6 15, 7 33, 8 32, 9 23, 11 41, a. Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 31, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m. 1 49, 3 39, 4 58, 5 38, 6 43, 10 23, 11 35  
 Lille à Roubaix, 5 20, 6 55, 8 25, 9 55, 11 05, 12 37, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 45  
 Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 08, 6 53, 8 08, 9 44, 11 24, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02  
 Mouscron à Lille, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 43, 4 43, 5 49, 7 08, 9 00

ROUBAIX, 1<sup>er</sup> JUILLET 1874

### BULLETIN DU JOUR

L'ordre du jour du Maréchal excite toujours de très vifs commentaires. Les partis en prennent texte, les uns pour s'en indigner, les autres pour afficher une satisfaction qui ne paraît pas des plus motivées. Nous estimons que l'ordre du jour du maréchal ne change rien à la situation actuelle. Chef du pouvoir exécutif, le maréchal n'est ni un législateur ni un dictateur, il ne peut rien changer au régime inauguré par la loi du 20 novembre 1873.

Dès lors, que pourrions-nous dire et que pourrions-nous craindre? L'incontestable loyauté de M. de Mac-Mahon nous est un gage qu'il n'entreprendra rien au-delà des limites que lui trace le contrat bilatéral conclu le 20 novembre dernier. Si ce pacte stipule des garanties du côté de M. le duc de Magenta, il en stipule aussi de notre côté, et ce serait montrer une singulière ignorance de ces garanties et méconnaître le caractère du maréchal de se laisser abandonner au découragement, ou d'écouter les conseils de la peur.

Bannissons donc toute crainte et, confiants dans l'honneur d'un maréchal de France, attendons avec confiance les éventualités qui se préparent.

Des avis de l'Asie centrale font entrevoir la possibilité de complications prochaines entre la Russie d'une part et la Chine et le Khan de Kaschgar de l'autre.

### LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du Journal de Roubaix)

Paris, 30 juin 1874.

Plusieurs journaux annoncent que M. Lucien Brun est parti pour Frohsdorf; cette nouvelle est inexacte. M. Lucien Brun sera de retour à la fin de la semaine.

Le monde financier, en réfléchissant sur l'ordre du jour du maréchal de Mac-Mahon, l'a considéré comme favorable au maintien de l'ordre, ce qui a déterminé aujourd'hui le mouvement de hausse.

Les avis sont très partagés sur le sort réservé dans l'Assemblée, aux propositions constitutionnelles. Quoique la lettre que l'on prétendait avoir été écrite par M. le comte de Paris à M. Casimir Périer, pour adhérer à sa proposition, ait été formellement démentie, les membres du centre gauche n'en continuent pas moins à faire courir le bruit que les princes d'Orléans, mécontents de l'ordre du jour du maréchal, auraient engagé leurs amis à voter pour la proposition Casimir Périer qui serait assurée d'obtenir la majorité. Ces rumeurs sont, sans doute, une manœuvre du centre gauche. On allait aujourd'hui jusqu'à dire que, le lendemain du vote en faveur de la République, la nouvelle majorité aurait un ministère tout prêt dont les principaux membres seraient: Les ducs d'Audiffret-Pasquier, Decazes, MM. Laboulaye et Esnol-Say... Mais il s'agit de savoir si le maréchal de Mac-Mahon serait disposé à prendre un pareil ministère qui ne pourrait se soutenir que par l'appui de toutes les gauches? Nous avons encore en

perspective bien des incidents imprévus qui dérangeront beaucoup de calculs.  
 Des lettres d'Italie signalent en Sicile un mouvement séparatiste qui tend à se développer il serait question d'établir l'état de siège dans cette province.

Voici quelques détails sur les dernières opérations de Concha et la déroute de son armée.

Rappelons que Concha, n'osait pas aborder de front les bayonnettes carlistes dans les défilés de Zornoza à Durango, où le roi l'a attendu plusieurs jours, décrit un cercle immense autour des provinces basques pour se porter d'abord à Victoria, puis à la Rivera (plaine) de Navarre. Ce mouvement plus que tournant et les préparatifs de la dernière bataille lui avaient demandé deux grands mois!

Quoique disposant d'une armée de 40,000 hommes avec 2,000 chevaux et 80 pièces de canons dont 40 Krupp perfectionnés, il avança lentement du Sud vers Estella, et s'établit sur une ligne assez étendue, sa gauche à Lodosa, sa droite à Lavraga. Toujours prudent et pour cause, il poussa lentement encore par Allo et Oteiza jusqu'à Nájera et Villatuerta.

C'est de dernier village que, grâce à ses nombreux bataillons, il se porta par un mouvement rapide jusqu'à Abarzuza, en passant par Muro, avec l'intention de prendre à revers Estella. — Les dépêches de Madrid nous ont dit qu'il était entré à Abarzuza le 26, et qu'il a trouvé la mort à Muro le 27.

En dépit des renforts qu'on enverra aujourd'hui à Zabala, comme on en envoya dans le temps à Serrano, l'enthousiasme des bataillons royalistes au milieu desquels se trouvent actuellement le roi don Carlos et les reines dona Marguerita, leur foi inaltérable, leur dévouement à leurs foyers, si imprudemment menacés par Concha, enfin, la confiance que leur inspire leurs derniers succès, tout prédit que Dorregaray battra prochainement Zabala près d'Estella, comme le maréchal Elie battit à Somorostro le maréchal Serrano dans les mémorables journées des 25, 26 et 27 mars.

Ajoutons que le lieutenant général Zabala n'a ni les connaissances militaires ni la réputation de stratège du maréchal Concha; l'armée des républicains a perdu son meilleur chef et Zabala, pas plus qu'aucun autre, ne saurait le remplacer.

Il fit ses premières armes sous Espartero qui était très lié avec son père en Amérique. Progressiste comme son protecteur jusqu'en 1854, il seconda le maréchal O'Donnell dans son *pronunciamento*, et devint un des *doux hommes de cœur* de l'Union libérale. Chose étrange dans tout autre pays que l'Espagne révolutionnaire: quoique officier de cavalerie, il a été ministre de la marine... nous le retrouvons en 1848 avec la coalition de cadix et depuis, auprès de Serrano.

Le journal *l'Avenir militaire* a été vendu aujourd'hui à la société Dallez et C<sup>o</sup> qui publie déjà le *Moniteur universel*, le *Bulletin du Soldat* et plusieurs autres recueils quotidiens et hebdomadaires.

P.-S. — Les bonapartistes dans l'Assemblée ne dissimulent pas leur mauvaise humeur contre l'ordre du jour du maréchal.

Si la proposition Casimir Périer était rejetée par l'Assemblée, le centre gauche menace toujours de déposer une demande de dissolution, mais elle n'est pas beaucoup du goût d'un certain nombre de membres de ce groupe parlementaire et même de la gauche qui ne sont nullement assurés de leur réflexion.

C'est seulement vendredi prochain en que la 1<sup>re</sup> commission d'initiative s'occupera de la proposition du duc de Leuchtenfeld-Bisaccia.  
 DE SAINT-CHÉRON.

### ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du mardi 30 juin.  
 La séance est ouverte à 2 heures 30.

Le procès-verbal est lu et adopté sans rectification.

M. Valsan demande un congé d'un mois pour raison de santé. Cette demande est renvoyée à la commission des congés.

M. Charles Rolland dépose, au nom de M. Rampont, le rapport de la commission chargée d'examiner la convention postale conclue entre la France et l'Uruguay. Ce rapport conclut à l'approbation de la convention.

L'ordre du jour appelle la suite de la deuxième délibération sur la proposition de M. Savoye et plusieurs de ses collègues, ayant pour objet de rendre les navires susceptibles d'hypothèques.

Dans la dernière séance, on s'était arrêté à l'article 9.

Les vingt articles restants sont adoptés sans débat et l'Assemblée décide qu'elle passera à la 3<sup>me</sup> délibération.

L'ordre du jour appelle la 3<sup>me</sup> délibération du projet relatif à l'électorat municipal.

Sur la demande de M. Baragnon, l'Assemblée discute d'abord le projet concernant le *Journal officiel*.

Le sous-secrétaire d'Etat déclare que l'Assemblée est libre de modifier ou de conserver le format du journal, mais constate que le format actuel entraîne un surcroît de dépenses.

M. Faye demande le renvoi du projet à la commission du budget.

M. le rapporteur Ancel objecte que ce renvoi est inutile.

M. Baragnon déclare qu'il faut régler définitivement une question qui ne saurait demeurer plus longtemps en suspens.

M. Faye insiste pour le renvoi du projet à la commission du budget.

L'Assemblée passe à la discussion des articles.

L'article 1<sup>er</sup> (exemption du droit sur le papier, est adopté.

M. Savary propose un paragraphe additionnel, portant que ce privilège sera étendu aux suppléments de journaux consacrés aux comptes rendus officiels des séances de l'Assemblée et aux documents législatifs.

M. Ancel et M. Baragnon combattent cet amendement.

L'amendement Savary est rejeté par 373 voix contre 287.

Sur l'art. 2, M. Paul Cottin demande que le crédit demandé soit reporté de l'exercice de 1874 à celui de 1875.

L'orateur conclut au renvoi de l'article à la commission.

Le président et M. le rapporteur Ancel s'opposent au renvoi.

M. Ancel s'oppose aussi au transfert de la dépense.

L'amendement Cottin est rejeté, et l'article 2 est adopté.

Un scrutin s'ouvre sur l'ensemble du projet, qui est adopté par 537 voix contre 7.

M. le Marquis de Franclieu déclare que le ministre a refusé de lui répondre relativement à une question concernant un article du *Figaro* d'hier.

L'orateur dépose un projet de loi tendant à la répression des délits de presse et de

mande l'urgence et le renvoi immédiat à une commission spéciale.

M. de Franclieu dit qu'il faut mettre fin à l'arbitraire et lever l'état de siège.

Il ajoute que l'on traite indifféremment les journaux des diverses opinions.

L'orateur poursuit en déclarant qu'il faut pratiquer la liberté sur la base du respect des droits de chacun.

M. de Franclieu dit ensuite que le pouvoir exécutif ne doit pas être juge et partie, et que les discussions des tribunaux et du jury ont été esquivées un scandale.

Le président fait observer à l'orateur qu'il dépasse les limites de la discussion.

Le marquis de Franclieu explique le sens de ses paroles, en les atténuant, et donne ensuite lecture d'un projet de loi en 11 articles, supprimant l'autorisation préalable, le cautionnement, la juridiction de droit commun, créant un jury spécial pour la presse et donnant au gouvernement le droit de suspension pour deux mois seulement et sauf approbation ultérieure du jury spécial, lequel se composera de quinze membres (trois membres de l'Assemblée, trois nommés par le conseil d'Etat, trois par la cour de cassation, trois par le syndicat des journaux de Paris, trois par le syndicat des journaux de province).

L'orateur produit à l'appui de sa demande un article du *Figaro*, concernant le maréchal de Mac-Mahon, article qu'il considère comme une excitation à la révolte.

Le président déclare qu'il ne s'agit pas d'apprécier un article de journal, mais d'impliquer la demande d'urgence.

L'urgence, mise aux voix, n'est pas déclarée.

La proposition est renvoyée à la commission d'initiative.

L'Assemblée passe à la 3<sup>me</sup> délibération sur le projet relatif à l'électorat municipal.

M. le rapporteur de Chabrol, expose le résultat des délibérations de la commission.

Il fait remarquer que le nouveau projet admet le sectionnement de la commune en cantons et adjoint aux commissions de révision des listes électorales deux délégués spéciaux du conseil municipal.

M. Jouin combat le projet.

Il dénie aux mandataires du suffrage universel le pouvoir de restreindre ou de supprimer le droit de leurs mandats.

L'orateur invoque l'opinion exprimée par M. de Fourtoul en 1871, et par MM. Pradié et Lucien Brun.

M. Jouin ajoute que l'on veut dépouiller les pauvres de leur droit électoral, et qu'une Assemblée chrétienne ne pourra pas voter pour le projet de loi en discussion.

M. le rapporteur de Chabrol demande à répondre à M. Jouin et dit qu'il apportera demain une réfutation sérieuse.

La séance est levée à 3 h. 55.

### CHRONIQUE

La *Presse* dément d'une manière formelle les bruits d'après lesquels « un grave dissentiment aurait existé ces jours derniers entre M. de Fourtoul et M. Léon Renault, à l'occasion des perquisitions qui ont été faites chez quelques bonapartistes et au siège des correspondances politiques. » La *Presse* ajoute, que ce bruit est d'autant plus inexact que les perquisitions n'ont pas été ordonnées par M. le ministre de l'Intérieur, mais bien par l'autorité judiciaire et qu'en cette circonstance M. le préfet de police n'est intervenu que comme agent de cette autorité.

### Feuilleton du Journal de Roubaix

DU 2 JUILLET 1874.

## ZINGARA

IV. — CELLE DU PÈRE. — (SUITE.)

Je savais d'ailleurs que Lombard s'était échappé de sa prison. Peut-être le retrouverais-je sur mon chemin. J'avais à me venger moi-même.

Mais dans cette guerre où j'allais m'engager, corps et âme, il fallait te mettre à l'abri, toi, mon pauvre enfant! Nous séparer, ne plus te voir, c'était au-dessus de mes forces. Eh! qui donc m'aurait donné du courage? J'achetai cette maison, je t'y cachai, j'y vécus comme un bourgeois inoffensif. Mais chaque soir, dès que le sommeil avait fermé ta paupière, je teignais mes reins pour la lutte, et je me mettais en chasse. Oh! les commencements ont été rudes. Tout était à créer, tout nous faisait obstacle. Il a fallu l'initiative de Colbert et l'autorité de Louis XIV pour organiser la défense sociale.

Un lieutenant de police fut enfin nommé, M. de la Reynie, homme d'intelligence et de cœur. Depuis lors, que de réformes! que de progrès! J'en devins le principal agent. C'est le vrai roi de Paris; il m'appelle son premier ministre. Il a su me récompenser en m'accordant surtout son amitié, son estime.

Mais les autres! mais toi-même, si j'avais parlé plus tôt! Je parle aujourd'hui parce que ma tâche est terminée, parce que je prends ma retraite et que, d'autre part, je te crois en âge de raison. Qui sait cependant, lorsque tu vas apprendre le nom d'emprunt sous lequel j'ai combattu, qui sait, dans le premier moment, si tu ne rougiras pas de ton père! Oh! je connais le préjugé du monde et sa lâche ingratitude! Ceux qui veillent dans l'ombre à la sécurité d'une ville, ceux qui se dévouent pour sauvegarder les biens, la vie de ses habitants, on les renie, on les méprise! Heureusement, ils ont la satisfaction du devoir accompli, la conscience des services rendus à l'humanité!

M. Mathias s'arrêta. Cette longue confidence, ces dernières paroles avaient été dites avec un accent de sincérité, d'amertume et de bravoure, attestant tout ce qu'il avait souffert. Rien qu'à le voir en ce moment, on devinait quel terrible adversaire ce devait être pour ceux qu'il avait juré de réduire à l'impuissance du mal.

Sa taille venait de grandir; ses muscles s'étaient gonflés; sa physionomie se transfigurait, superbe d'énergie et de volonté. Il y avait eu des flammes dans son regard et parfois dans sa poitrine élargie, sous un souffle impérieux, comme des rugissements. Un lion!

— Père, demanda le jeune homme palpitant d'émotion, mon père, mais quel est donc ce nom sous lequel tu t'es

rendu si redoutable?  
 Tout à coup du dehors, on frappa à la petite porte de la ruelle.

— Attends! répondit-il, tu vas le savoir...  
 Et, s'éclairant de la lampe, il alla ouvrir.

V. — LE SACRIFICE D'ABRAHAM.  
 M. de la Reynie, à la suite de l'algare de Versailles, s'en était revenu furieux et navré, non-seulement des reproches du roi, mais surtout de ceux que ne lui ménageait pas son propre orgueil.

Sous tous les gouvernements, les fonctionnaires se modèlent sur le maître. Dans sa sphère, le lieutenant de police était un autre Louis XIV. Tout devait réussir à sa volonté. Il n'admettait pas l'impossible.

Ajoutons que lorsque de tels hommes sont exaltés par le sentiment du devoir, les choses n'en marchent pas plus mal, au contraire. Tel était le cas de M. de la Reynie. Il avait accepté la mission d'assainir Paris, au moral comme au physique. Dans ce dernier ordre d'idées, les lanternes, de création toute récente, attestaient son initiative; dans l'autre également, il ne voulait plus de ténèbres. Or, des ravisseurs, des meurtriers échappaient à sa clairvoyance et le bravaient impunément. Un pareil affront n'avait que trop duré déjà!

Tandis qu'il causait avec le marquis de Gèvres, une estafette courait en avant, porteur d'un ordre de convocation immédiate pour les inspecteurs de quartier.

En les attendant, dès que le lieutenant de police mit pied à terre dans la cour de son hôtel de la rue Neuve-des-Capucines, tous les chefs de bureau furent mandés dans son cabinet. Là, jouant à son tour le rôle du roi, il exposa la situation, s'informa si l'on n'avait rien découvert; et, sur la réponse négative de ses subordonnés interdits et tremblants:

— Qu'est-ce à dire! s'écria-t-il, et pourquoi donc êtes-vous ici, Messieurs? Vous me devez compte de la sécurité des Parisiens!... Quoi! sous mon administration, la capitale deviendrait un repaire de bandits!... Quoi! des jeunes gens disparaîtraient, et sans qu'on puisse même retrouver leurs cadavres!... Il faut une tombe aux victimes; aux familles, une vengeance; aux coupables, le châtiement!... et cela dans deux ou trois jours! Vous m'entendez? Trois jours, et pas un de plus. Je le veux, etc., etc.

Bref, le discours du monarque, à cela près qu'au lieu de dire « sous mon règne », il avait dit « sous mon administration », et qu'ayant reçu pour suprême délai huit jours, il n'en donnait que trois.

Ces mêmes paroles, une heure plus tard, les vingt inspecteurs les entendaient sortir de la bouche de leur chef, et s'en allaient, éperdus de colère et d'effroi, les répéter à leur tour aux brigades dont ils disposaient, de sorte que, le soir même, il n'y avait pas un recoin du ministère, pas un des

commissariats de la ville, où l'ultimatum royal ne fût parvenu d'échos en échos.

Mais on n'en était pas plus avancé. Depuis un mois, cependant, les investigations, les poursuites avaient été des plus ardues. Une foule de rapports, déjà résumés par le secrétaire général, venaient d'en fournir la preuve.

— Ah! maugré le lieutenant de police en froissant cet écrit, ah! les maladroits! les imbéciles! Que n'avons-nous ici M. Lecoq?

(Une parenthèse est ici nécessaire, à l'adresse surtout de la mémoire de notre regretté confrère et ami Gaboriau. Nous ne lui empruntons pas le nom de son illustre policier moderne. Notre Lecoq existait depuis deux siècles dans les archives, et depuis une quarantaine d'années dans les Mémoires de Peuchet, où nous avons trouvé le sujet de ce récit vraiment historique. Il y a des noms prédestinés, voilà tout.)

Au moment même où M. de la Reynie venait de le prononcer, on lui annonça l'agent Bouletord.

— Si ce n'est point pour l'affaire des disparitions, je ne reçois pas!... L'huissier sortit, et, revenant presque aussitôt:

— C'est de la part de M. Lecoq qu'il sollicite une audience.

— Lecoq!... Ah!... qu'il entre! Bouletord ne se fit pas attendre. C'était un homme musculeux et trapu. Le torse et les membres d'Hercule. Quand à la tête, un bouledogue.